

ANNEXE 2



PRISE en CHARGE EMPLOYEUR

CERTIFICATION

RÉALISER DES ANALYSES DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET DE LA SUPERVISION

2025/2026

PRISE EN CHARGE EMPLOYEUR

Montant de la prise en charge net de taxes en chiffres : 4.250,00 €
(Quatre mille deux cent cinquante euros)

Dans l'éventualité d'une prise en charge partielle, le stagiaire en formation s'engage à régler le différentiel par ses propres moyens.

**Intitulé de la Formation : FORMATION d'INTERVENANT(E) en ANALYSE des
PRATIQUES PROFESSIONNELLES et SUPERVISION**
(Réaliser des analyses de pratiques professionnelles et de la supervision)

Nom et Prénom de la personne concernée :

Société ou Organisme :

Personne à contacter :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

Courriel :

Date :

Cachet & Signature :